



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 84902

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la transposition en droit français de la directive 2001/18/CE relative à la « dissémination des OGM dans l'environnement ». Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les précautions prises pour la sauvegarde des systèmes agraires conventionnels et biologiques, et la protection des semences contre toute contamination génétique.

Texte de la réponse

Des dispositions visant à assurer la coexistence des différents modes d'agriculture sur le territoire sont prévues dans le projet de loi portant transposition de la directive 2001/18/CE, relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement. Ce projet a été examiné en première lecture au Sénat du 21 au 23 mars 2006. Il prévoit des mesures qui permettront à chaque agriculteur de pouvoir choisir librement le mode de production qu'il souhaite pratiquer. Des mesures de coexistence, comme les distances d'isolement, vont être précisées par voie réglementaire dès lors que la loi sera promulguée. Elles permettront de garantir un taux de présence fortuite le plus bas possible dans les récoltes de plantes conventionnelles. Par ailleurs, une garantie financière sera également obligatoire pour tout producteur d'OGM. Cette garantie pourra prendre la forme d'une taxe destinée à financer un fonds d'indemnisation, ou un contrat d'annonce. C'est donc bien exclusivement la filière OGM qui financera les éventuels préjudices économiques liés à la contamination accidentelle d'OGM. Ce dispositif permettra une indemnisation rapide des producteurs non-OGM en cas de dépassement du seuil d'étiquetage de 0,9 %.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84902

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 février 2006, page 1135

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4408